



Été 1994 (Vol. 6, N^o. 2) numéro d'article 6

Le travail de «9 à 5»

Diane Galarneau

Récemment, de nombreux articles ont porté sur les horaires non traditionnels de travail comme l'horaire flexible, le travail de fin de semaine, le temps supplémentaire, le travail à temps partiel ou temporaire et le travail par postes. Pourtant, l'horaire fixe de jour, ou encore le «9 à 5», est toujours celui d'une majorité de travailleurs rémunérés.

Pour la première fois, Statistique Canada dispose de données sur les horaires de travail grâce à l'Enquête sur les horaires et les conditions de travail (EHCT) de 1991. Cette note examine les heures et les caractéristiques des travailleurs rémunérés, à temps plein, dont l'horaire de travail est fixe de jour.

L'horaire fixe de jour

Pour la plupart d'entre nous, le «9 à 5» correspond à un emploi à temps plein dont l'horaire de travail est fixe et de jour. Pour les besoins de cette note, nous avons cru bon d'élargir les limites «9 h» et «5 h» (ou 17 h) pour inclure les gens qui commencent leur journée de travail entre 6 h et 10 h et qui la terminent entre 14 h et 18 h.

Lorsque nous parlons d'horaire «fixe», c'est par opposition à un horaire «variable». Dans l'EHCT de 1991, seules les personnes dont l'horaire de travail est fixe devaient rapporter leurs heures de travail (voir [À propos de l'EHCT](#)).

Les heures de travail

Sur les 10,3 millions de travailleurs rémunérés de l'EHCT de 1991, 7,3 millions (71 %) avaient un horaire fixe de travail, et 3 millions avaient un horaire variable (à temps plein ou partiel). Parmi les 7,3

millions de travailleurs ayant un horaire fixe, 6,5 millions étaient à temps plein et près de 840 000 à temps partiel. Cette note traite uniquement des 6,5 millions de travailleurs rémunérés à temps plein dont l'horaire de travail est fixe ([figure](#)).



Figure **Horaires de travail des travailleurs rémunérés en 1991** (millions de travailleurs)

Source : *Enquête sur les horaires et les conditions de travail*

De ces 6,5 millions de travailleurs, 88 % ont adopté un horaire fixe de jour ([tableau 1](#))¹. Pour une grande partie d'entre eux (sept sur dix), 8 h ou 9 h correspond à l'heure du début et 16 h ou 17 h², à celle de la fin. Plus de 3 % des salariés ayant un horaire fixe travaillent de soir, environ 1 % de nuit, et 7 % ne se classent dans aucune de ces trois catégories parce que leur horaire chevauche deux catégories d'horaire, comme celui de jour et de soir, par exemple. Ces derniers font partie de la catégorie «non classés». Une grande partie de ce groupe est formée de personnes travaillant de longues heures d'affilée (10 ou 12 heures) ou d'autres dont l'horaire est décalé de quelques heures, de 11 h à 19 h, par exemple.



Tableau 1 **Travailleurs rémunérés à temps plein ayant un horaire fixe, 1991**

Source : *Enquête sur les horaires et les conditions de travail*

Qui adopte un horaire fixe de jour?

Les caractéristiques des travailleurs rémunérés à temps plein, qui adoptent un horaire fixe de jour, présentent de très légères différences par rapport aux autres travailleurs à horaire fixe (c'est-à-dire les travailleurs de soir, de nuit et ceux qui ne se classent dans aucune de ces catégories).

Ainsi, les travailleurs de jour sont plus souvent des femmes que les autres travailleurs (45 % contre 38 %) et ils sont un peu plus âgés (56 % d'entre eux ayant 35 ans ou plus contre 51 % pour les autres). On en trouve davantage qui sont mariés ou en union libre (69 % contre 62 %) et ils sont un peu plus scolarisés (47 % d'entre eux possèdent un diplôme postsecondaire ou universitaire comparativement à 38 % pour les autres).

Les travailleurs dont l'horaire est fixe de jour ont, en moyenne, une ancienneté plus élevée (8,2 années) que les autres travailleurs à horaire fixe (6,9 années) ([graphique](#)). Cela est peu étonnant puisque l'un des avantages d'être plus «ancien» dans une entreprise est souvent de pouvoir choisir son horaire. C'est le cas par exemple des infirmiers et infirmières, des travailleurs dans la vente et du personnel de certaines manufactures qui opèrent pendant plusieurs quarts de travail.



Graphique **Les horaires fixes de travail de jour semblent liés à l'ancienneté.**

Source : Enquête sur les horaires et les conditions de travail, 1991

Profession et industrie

Près de 60 % des travailleurs de jour avaient une profession libérale, un poste de direction ou un travail de bureau alors que c'était le cas de 40 % seulement des autres travailleurs ([tableau 2](#)). En revanche, ces derniers oeuvraient en plus grande partie dans des professions liées aux services—21 % contre 6 %. (Les entreprises de ce secteur doivent souvent offrir des services en dehors des heures traditionnelles de jour pour satisfaire aux besoins de leur clientèle.) Les travailleurs des professions de transformation, usinage et fabrication représentaient 15 % des travailleurs de jour et des autres.



Tableau 2 **Répartition des travailleurs rémunérés à temps plein selon l'horaire, la profession et l'industrie, 1991**

Source : Enquête sur les horaires et les conditions de travail

La fréquence de l'horaire fixe de jour était généralement élevée pour la plupart des professions, cependant, elle l'était moins pour celles qui sont liées aux services et à l'exploitation des transports. La fréquence du travail de jour était la plus élevée pour les catégories de la construction, du travail de bureau et de la direction et des professions libérales.

La répartition des travailleurs rémunérés selon l'industrie indique des concentrations assez semblables entre les deux groupes (travailleurs à horaire fixe de jour et les autres travailleurs), mis à part l'industrie des services.

Celle-ci regroupe toute une gamme de professions allant des professeurs et professionnels de la santé aux travailleurs de la restauration et des services personnels. Les personnes à l'intérieur de ces deux dernières catégories travaillent souvent en dehors des heures de jour et constituent 37 % de l'ensemble des travailleurs rémunérés dans l'industrie des services.

Par ailleurs, la fréquence de l'horaire de jour est élevée pour toutes les industries, la plus faible étant 77 % pour le secteur de l'agriculture et la plus élevée, 95 %, pour la construction et l'administration publique.

Conclusion

Parmi les travailleurs à temps plein qui ont un horaire fixe, 88 % oeuvrent de jour. Cependant, si on tient compte des personnes dont l'horaire de travail est variable et celles qui travaillent à temps partiel, cette proportion diminue à 55 %. L'EHCT étant la première enquête sur les horaires et les conditions de travail, on ne peut affirmer que le travail à temps plein, dont l'horaire est fixe et de jour, est en baisse (voir [Données américaines](#)). Cependant, compte tenu de la croissance du nombre de postes à temps partiel et l'émergence de nombreuses nouvelles tendances en matière d'horaires et de conditions de travail, il est possible qu'on assiste effectivement à une baisse de l'importance de ce type d'emplois dans l'avenir.

À propos de l'EHCT

L'Enquête sur les horaires et les conditions de travail (EHCT) est une enquête parrainée par Statistique Canada et menée en novembre 1991 en supplément à l'Enquête sur la population active. L'EHCT, qui porte uniquement sur les travailleurs rémunérés, offre une quantité d'informations sur les conditions de travail des Canadiens comme le travail par postes, les horaires flexibles, le travail à la maison, les emplois temporaires, le temps supplémentaire rémunéré et le cumul d'emplois. Plusieurs articles ont déjà été publiés sur ces questions ([Akyeampong](#), [Akyeampong et Siroonian](#), [Cohen](#), [Siroonian](#), [Sunter](#), 1993).

Lorsque le répondant déclarait travailler selon un horaire fixe, on lui demandait de répondre aux questions suivantes :

«À quelle heure de la journée ... commence-t-il (elle) **habituellement** à travailler à cet emploi?»

«À quelle heure de la journée ... termine-t-il (elle) **habituellement** de travailler à cet emploi?»

Les répondants déclarant travailler selon un horaire variable n'avaient pas à rapporter leur horaire de travail.

Données américaines

Les États-Unis compilent des renseignements sur les horaires de travail depuis 1973 sur une base irrégulière. À partir de 1985, un supplément à la «Current Population Survey» (CPS), enquête mensuelle fournissant des estimations sur la population active et le taux de chômage national, a permis de recueillir des informations plus détaillées.

Les données de l'enquête de mai 1991 révèlent que près de 77 % des travailleurs rémunérés à temps plein ont un horaire de jour; parmi ceux-ci, un peu moins de la moitié travaillent entre 8 h ou 9 h et 16 h ou 17 h. Les travailleurs de soir représentent 6 % de l'ensemble, ceux de nuit, une part négligeable, et ceux qui ne se classent dans aucune de ces catégories, 17 % [▼ 3](#).



Tableau **Travailleurs rémunérés à temps plein aux É.-U. selon le type d'horaire, 1991**

Source : Bureau of Labor Statistics

Cependant, les questions de l'enquête américaine sur les horaires et conditions de travail comportaient certaines différences par rapport à celles de Statistique Canada, ce qui a donné lieu à des écarts importants dans les statistiques des deux enquêtes. Par exemple, l'enquête américaine classait les personnes dont l'horaire de travail était variable dans la catégorie correspondant à l'horaire le plus souvent adopté. Par contre, l'enquête de Statistique Canada les classait dans une catégorie d'horaire variable, sans autre détail sur leurs heures d'arrivée et de départ. Cette catégorie représentait plus de 3 millions de Canadiens, soit environ 30 % de l'ensemble des travailleurs rémunérés.

Relation avec les cycles économiques

L'EHCT étant la première enquête du genre au Canada, il n'existe aucune donnée comparable portant sur une période antérieure. Cependant, les données américaines existant depuis 1973, il est possible de faire certains liens entre les horaires de travail et les cycles économiques. On a noté, par exemple, que l'horaire

traditionnel de jour, du lundi au vendredi, connaît une résurgence en période de récession peut-être parce que les occasions de faire du temps supplémentaire diminuent. Au contraire, en période d'expansion, l'horaire traditionnel perd de l'importance au profit du temps partiel et des longues semaines de travail ([Smith](#), 1986).

Notes

Note 1

Si on tient compte des travailleurs à horaires variables et à temps partiel, les travailleurs à temps plein dont l'horaire de travail est fixe et de jour représentent alors 55 % de l'ensemble des travailleurs rémunérés. Mais cette proportion sous-estime probablement celle des travailleurs à temps plein de jour puisque plusieurs personnes dont l'horaire de travail est variable ont un horaire variable de jour.

Note 2

Tout au long de cette note, lorsqu'on parle de 8 h, par exemple, comme heure de début de journée de travail, cela correspond à une personne qui commence entre 7 h 30 et 8 h 30, et ainsi de suite pour toutes les heures de début et de fin.

Note 3

Cette catégorie est en grande partie formée d'individus qui travaillent de longues heures par jour (10 heures ou plus) ou dont la journée de travail est décalée, de 11 h à 19 h par exemple.

Documents consultés

- AKYEAMPONG, E. B. [«L'horaire flexible»](#) dans *L'emploi et le revenu en perspective*, n° 75-001F au catalogue, vol. 5, n° 3, Statistique Canada, Ottawa, Automne 1993, p. 19-24.
- AKYEAMPONG, E. B. et J. SIROONIAN. [«Les conditions de travail des Canadiens—un aperçu»](#) dans *L'emploi et le revenu en perspective*, n° 75-001F au catalogue, vol. 5, n° 3, Statistique Canada, Ottawa, Automne 1993, p. 9-11.
- COHEN, G. L. [«Le temps supplémentaire rémunéré»](#) dans *L'emploi et le revenu en perspective*, n° 75-001F au catalogue, vol. 5, n° 3, Statistique Canada, Ottawa, Automne 1993, p. 12-18.
- SIROONIAN, J. «Les conditions de travail», Rapport analytique n° 6, n° 71-605 au catalogue,

Statistique Canada, Ottawa, août 1993.

- SMITH, S. J. «The growing diversity of work schedules» dans *Monthly Labor Review*, vol. 109, n° 11, Washington, D.C., novembre 1986, p. 7-13.
- SUNTER, D. [«Le travail par postes»](#) dans *L'emploi et le revenu en perspective*, n° 75-001F au catalogue, vol. 5, n° 1, Statistique Canada, Ottawa, Printemps 1993, p. 17-26.

Auteur

Diane Galarneau est au service de la Division de l'analyse des enquêtes sur le travail et les ménages de Statistique Canada.

Source

L'emploi et le revenu en perspective, Été 1994, Vol. 6, n° 2 (n° 75-001-XPF au catalogue de Statistique Canada).



Tableau 1

Travailleurs rémunérés à temps plein ayant un horaire fixe, 1991

Type d'horaire en milliers	en milliers	%
Tous les horaires	6 458	100
Jour (6 h/10 h à 14 h/18 h)	5 674	88
Autres horaires fixes		
Soir (14 h/18 h à 22 h/2 h)	226	3
Nuit (22 h/24 h à 6 h/8 h)	76	1
Non classés*	482	7

Source : Enquête sur les horaires et les conditions de travail

** Il s'agit des travailleurs dont l'horaire chevauche deux catégories, celles de jour et de soir, par exemple.*

Tableau 2

Répartition des travailleurs rémunérés à temps plein selon l'horaire, la profession et l'industrie, 1991

	Horaire fixe de jour			Autres horaires fixes*		
	Nombre	Répartition	Fréquence	Nombre	Répartition	Fréquence
	en milliers	%		en milliers	%	
Ensemble des professions	5 674	100	88	784	100	12
Direction et professions libérales	2 153	38	90	229	29	10
Travail de bureau	1 185	21	93	88	11	7
Vente	316	6	87	46	6	13
Services	367	6	69	166	21	31
Secteur primaire	95	2	82	20	3	18
Transformation, usinage et fabrication	856	15	88	115	15	12
Construction	384	7	96	17	2	4
Exploitation des transports	134	2	70	58	7	30
Manutention et autres métiers	184	3	80	45	6	20
Ensemble des industries	5 674	100	88	784	100	12
Agriculture	45	1	77	13	2	23
Autres industries primaires	122	2	87	18	2	13
Industries manufacturières	1 162	20	87	168	21	13
Construction	319	6	95	16	2	5
Transports, communications et autres services publics	456	8	81	105	13	19
Commerce	830	15	90	87	11	10
Finances, assurances et affaires immobilières	430	8	94	26	3	6
Services	1 705	30	84	319	41	16
Administration publique	607	11	95	31	4	5

Source : Enquête sur les horaires et les conditions de travail

* Comprend les horaires de travail de soir, de nuit et les horaires non classés.

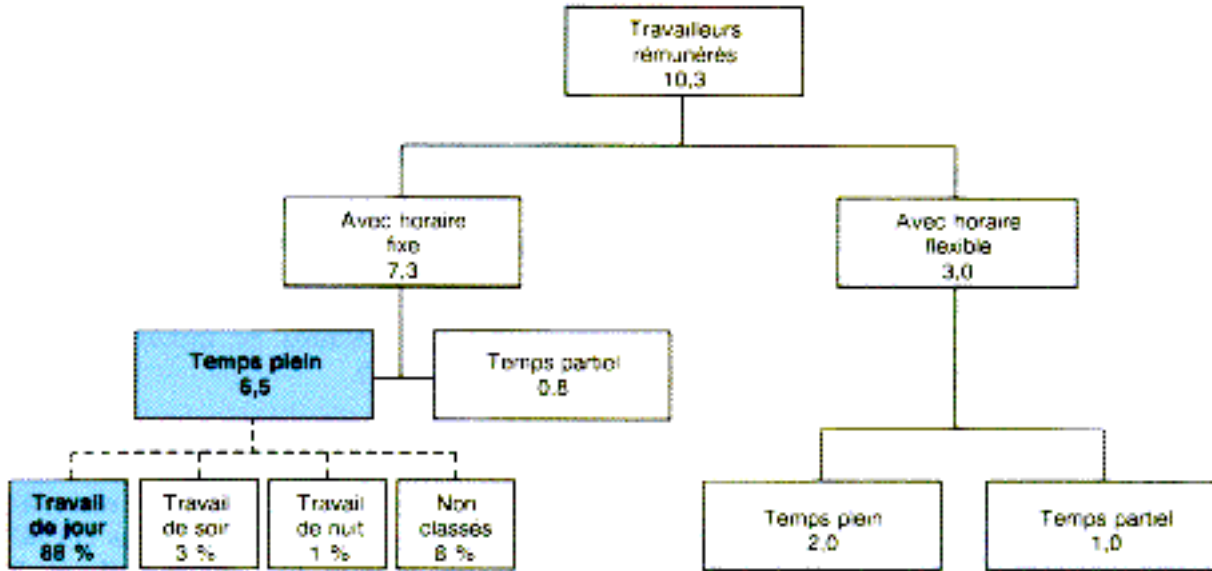
Travailleurs rémunérés à temps plein aux É.-U. selon le type d'horaire, 1991

Type d'horaire	en milliers	%
Tous les horaires	77 837	100
Jour (6 h/10 h à 14 h/18 h)	59 825	77
Autres horaires fixes		
Soir (14 h/18 h B 22 h/2 h)	4 548	6
Nuit (22 h/24 h B 6 h/8 h)	64	-
Non classés*	13 400	17

Source : *Bureau of Labor Statistics*

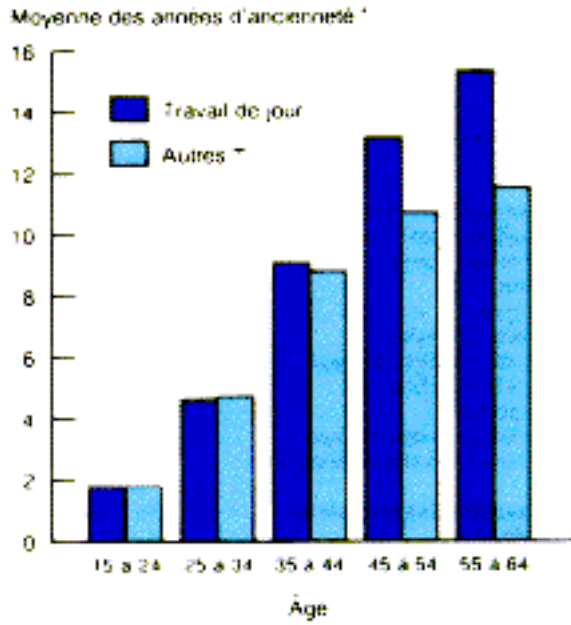
* Il s'agit des travailleurs dont l'horaire chevauche deux catégories, celles de jour et de soir, par exemple.

Horaires de travail des travailleurs rémunérés en 1991 (millions de travailleurs)



Source : Enquête sur les horaires et les conditions de travail

Les horaires fixes de travail de jour semblent liés à l'ancienneté.



Source : Enquête sur les horaires et les conditions de travail, 1997

* Avec le même employeur

** Comprend les horaires de travail de soir, de nuit et les horaires non classés.